

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'éducation physique et sportive a pour finalité de former un citoyen autonome, éduqué physiquement et socialement.

Des règles de fonctionnement indispensables sont donc à respecter :

- Avoir une tenue d'EPS adaptée : short ou survêtement, tee shirt, vêtement chaud et / ou de pluie.
- Se vêtir d'une tenue apportée dans un sac : on se change avant et après le cours.
- Avoir **impérativement** une paire de chaussures de sport avec voûte plantaire et semelle adaptée à la pratique sportive (il existe en grandes surfaces des modèles peu onéreux qui remplissent ces conditions) : les baskets à la mode avec des semelles plates et fines ne seront pas acceptées. Elles présentent trop de danger pour la pratique de l'EPS.
Les chaussures doivent être lacées. La semelle doit être parfaitement propre pour les activités qui ont lieu au gymnase afin de ne pas détériorer le sol sportif.

Quelques précisions pour le bon déroulement d'un cours d'EPS

Les passages aux vestiaires permettent de se mettre en tenue dans le calme. **Aucun objet de valeur ne doit y être déposé.**

- Le cours d'EPS proprement dit :
Afin de réussir en EPS, l'élève doit :
 - Etre attentif aux explications et consignes données par le professeur,
 - Participer activement,
 - Réaliser les exercices demandés en respectant le nombre de répétitions afin d'obtenir des progrès,
 - Respecter le matériel d'EPS et les lieux utilisés.
- Toute dégradation volontaire ou due au non-respect des consignes sera facturée à la famille.
- Comme dans toutes les autres disciplines, **le carnet de liaison** doit être apporté à chaque cours d'EPS

Quelques informations sur les activités programmées au Collège André-MALRAUX et sur les matériels utilisés

- **En sixième :**
Pour la natation : maillot de bain uniquement (shorts et bermudas de bain interdits) et **bonnet de bain obligatoire.**
En 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} :
Pour les activités badminton et tennis de table : Les élèves peuvent apporter leur raquette personnelle marquée à leur nom. Elle pourra être gardée au gymnase pour la durée du cycle.

Pour la gymnastique et les activités artistiques, la pratique se fait en chaussettes ou en chaussons de gymnastique.

L'équipe des professeurs d'EPS

DOCUMENT A FAIRE SIGNER PAR LES PARENTS ET A CONSERVER DANS LE CARNET DE LIAISON DURANT TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE